

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 11 MARS 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 182/14
Nos réf. : 2014-000927
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Pyrénées Orientales

2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Ponteilla (66) déposé par LANGA SOLUTION.

Par courrier reçu le **07/01/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Ponteilla (66) déposé par LANGA SOLUTION.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon


Philippe MONARD